

CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2-174

Séance du 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERVASY, régulièrement
convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE 2024 – SAINT GERVASY

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION,
François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand
CASTANER, Felix FENELON, Marie-Françoise MARTINEZ, Téo MONNIGADON,
Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIE,

Membres représentés : Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI, Emmanuelle
MARTINEZ.

Membres absents : Sébastien GIORDANO

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 21 mars 2025

Secrétaire de séance : Téo MONNIGADON

Rapporteur : Monsieur François PLAZAS

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le rapporteur expose :

Le compte administratif du budget annexe ayant été voté, le Conseil Municipal doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

Le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI En 2023 -1068	RESULTAT DE	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			CLOTURE DE L'EXERCICE 2024			
INVEST	-46 705.35 €		-1 077.10 €	0,00 €	0,00 €	-47 782.45 €
FONCT	105 636.15 €	-46 705.35 €	49878.12 €	0,00 €		108 808.92 €

Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. En effet, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE D'AFFECTER LE RESULTAT COMME
SUIT**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	108 808.92 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) REC SI	47 782.45 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF	61 026.47 €
Ligne 001= € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif	
Total affecté au c/ 1068 :	47 782.45 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le secrétaire de séance



TEO MONNIGADON

Le Maire



Joël VINCENT

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2025

Application agréée E-legalite.com